PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue *par vidéo-conférence* au 1 100, rue St-Omer à Lévis, **le jeudi vingt-neuf (29) octobre 2020 à 18h30**

SONT PRÉSENTS :

M. Mario Fortier, Président
Mme Isabelle Demers, Vice-présidente
Mme Brigitte Duchesneau, Administratrice
M. Réjean Lamontagne, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
M. Steve Dorval, Administrateur
M. Michel Patry, Membre indépendant
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Cindy Morin, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire
Mme Francine Marcoux, Trésorière

-ORDRE DU JOUR-

***** La rencontre a été enregistrée et a été diffusée sur le STLÉVIS.ca la semaine suivante *****

---

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Période de questions

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 24 septembre 2020

4. Autorisation de signature du « Protocole d'entente de transport scolaire » avec le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN)

5. Autorisation de procéder à la demande de prix pour les services professionnels d'architecture et d'ingénierie afin de confectionner les plans et devis du concept signature pour les moyens et les petits abribus

6. Adoption des propositions d'amélioration / modifications de service : période hiver 2021

7. Mandat à la Société de transport de Montréal (STM) afin d'octroyer le contrat de service d'acquéreur pour les transactions par cartes bancaires

8. Octroi d'un contrat à l'entreprise 9380-0811 Québec Inc - RNaturel pour le nettoyage et l'assainissement des conduits de ventilation du Centre d'opération, 1 100 rue Saint-Omer

9. Prévisions budgétaires pour l'exercice financier de la Société de transport de Lévis débutant le 1er janvier 2021

10. Adoption du Programme des immobilisations 2021-2030

11. Comptes payables

12. Certificat des responsabilités statutaires

13. Points divers

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

---

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2020-123-

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée ordinaire du jeudi 29 octobre 2020 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.-

---

2. Période de questions

Aucune

---

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 24 septembre 2020

RÉSOLUTION 2020-124-

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 24 septembre 2020 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.-

---

4. Autorisation de signature du « Protocole d'entente de transport scolaire » avec le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN)

RÉSOLUTION 2020-125-

ATTENDU QUE le CSSDN devient, avec l'ajout des élèves effectué pour l'année scolaire 2020-2021, le principal partenaire scolaire pour la STLévis;

ATTENDU QUE le CSSDN s'est engagé à offrir à la STLévis une priorité afin de répondre à toute croissance du nombre d'élèves de niveau secondaire, afin de desservir de nouveaux secteurs de développement domiciliaire et afin de desservir de nouvelles écoles secondaires;

ATTENDU QUE la majorité des élèves ont pu être attitrés à des parcours existants, sans modification majeure du réseau, ce qui représente un gain net pour la STLévis;

ATTENDU la recommandation de la direction Proximité client et commercialisation à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par madame Cindy Morin
appuyé par madame Isabelle Demers

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise monsieur Mario Fortier, président ainsi que monsieur Jean-François Carrier, directeur général à signer pour et au nom de la Société de transport de Lévis le « Protocole de transport scolaire » concernant le transport d'approximativement 835 élèves des établissements d'enseignement École secondaire Pointe-Lévy et École secondaire Les Etchemins à même son réseau de transport en commun régulier pour l'année scolaire 2020-2021.

Adoptée.-

---

5. Autorisation de procéder à la demande de prix pour les services professionnels d'architecture et d'ingénierie afin de confectionner les plans et devis du concept signature pour les moyens et les petits abribus

RÉSOLUTION 2020-126-

ATTENDU QUE la Société de transport de Lévis (ST Lévis) dans le cadre du projet d'implantation de mesures prioritaires sur le boulevard Guillaume-Couture, a entrepris une réflexion sur le renouvellement de l'ensemble de ses abribus à la fin de 2018 et au début de 2019;

ATTENDU QUE le 28 mars 2019, le CA de la STLévis autorisait (Réso. 2019-044) la Direction générale a procédé à un appel d'offres de services professionnels pour l'élaboration d'un concept d'abribus signature;

ATTENDU QUE le 30 mai 2019, le CA de la STLévis octroyait le mandat de l'élaboration du concept d'abribus signatures au Consortium formé des firmes NCube architecture et CCM2 architecte**s**;

ATTENDU QUE les travaux du mandataire ont mené à retenir un concept d'abribus signature en mars 2020;

ATTENDU QUE la STLévis projette de remplacer plusieurs moyens et petits abribus sur l'ensemble de son réseau dans les prochaines années, soit au moins une douzaine annuellement et ce dès 2021;

ATTENDU la recommandation de la direction Proximité client et commercialisation à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par monsieur Steve Dorval
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la direction générale à procéder à la demande de prix pour les services professionnels d'architecture et d'ingénierie afin de confectionner les plans et devis pour les moyens et les petits abribus signatures.

Adoptée.-

---

6. Adoption des propositions d'amélioration / modifications de service : période hiver 2021

RÉSOLUTION 2020-127-

ATTENDU QU' en vue de l'organisation complète du réseau, des modifications doivent être apportées au service de

transport en commun en poursuivant notamment la bonification du service dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, amorcée à l'été 2020 et la mise en place d'une nouvelle desserte locale du quartier Saint-David ainsi que du nouveau quartier Umano;

ATTENDU QUE certains changements s'appuient également sur les constats des superviseurs, les requêtes des chauffeurs, les commentaires reçus de la clientèle et les analyses faites à partir du système d'aide à l'exploitation SIPE et du module ATP (analyse de temps de passage) dans Hastus ;

ATTENDU QU' enfin, ces modifications tiennent compte des orientations gouvernementales en matière de niveau de service à offrir à la population en cette période d'urgence sanitaire;

ATTENDU QUE les modifications pour l'**Hiver 2020** concernent les parcours suivants (référence FPD 2020-049):

STLévis :

- Parcours Lévisiens : L1 / L2 / L3
- Parcours Locaux : 11 / 11A / 14 / 15 / 34 / 35 / 36 / 39
- Parcours Express : ECQ / ELQ / ESQ
- Parcours Connexion (à destination des institutions scolaires)
- Ajustement des heures de passage sur plusieurs parcours
- Nouveaux parcours : 13 / 220

Autocars des Chutes :

- Parcours locaux : 22 / 23 / 24 / 31
- Parcours Express : 43E / EOQ

Taxibus :

- T11
- Ajustement des heures de passage sur tous les taxibus
- Nouveaux parcours : T13 / T24 / T31 / T33

ATTENDU la recommandation de la Direction Proximité Client et commercialisation et de la Direction des opérations à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par madame Cindy Morin
appuyé par madame Isabelle Demers

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte les propositions d'amélioration/modifications de service ci-dessus ;

QUE les améliorations/modifications de service présentées entrent en vigueur à compter du lundi 14 décembre 2020;

QUE ce Conseil autorise, sur la base des informations contenues dans la fiche de prise de décision (FPD 2020-049), la Direction générale à procéder à l'exécution des activités pour l'assignation des horaires Hiver 2021 et la livraison du service de transport collectif;

QUE ces modifications conformément à l'article 79 de la Loi sur les sociétés de transport en commun soient communiquées à la population à partir de la semaine du 23 novembre 2020.

Adoptée.-

---

7. Mandat à la Société de transport de Montréal (STM) afin d'octroyer le contrat de service d'acquéreur pour les transactions par cartes bancaires

RÉSOLUTION 2020-128-

ATTENDU la résolution 2020-057 adoptée par le conseil d'administration de la Société le 23 avril 2020 mandatant la STM afin d'obtenir des soumissions publiques visant l'adjudication d'un contrat de service d'acquéreur pour les transactions par cartes bancaires;

ATTENDU QUE la STM a procédé par appel d'offres public unifié pour ses besoins et ceux de plusieurs sociétés, dont la STLévis, et a obtenu une seule soumission conforme;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Steve Dorval
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

QUE ce Conseil mandate la Société de transport de Montréal (STM) afin d'octroyer le contrat de service d'acquéreur pour les transactions par

cartes bancaires, pour et nom de la Société de transport de Lévis, à Corporation Solutions Moneris, pour une période initiale de dix (10) ans du 1er février 2022 au 31 janvier 2032, à laquelle s'ajoutent trois (3) périodes de deux (2) années d'options chacune pour un total de seize (16) ans, pour un montant estimatif de 30 000$, plus les taxes applicables.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Société de transport de Montréal (STM).

Adoptée.-

---

8 Octroi d'un contrat à l'entreprise 9380-0811 Québec Inc - RNaturel pour le nettoyage et l'assainissement des conduits de ventilation du Centre d'opération, 1 100 rue Saint-Omer

RÉSOLUTION 2020-129-

ATTENDU QUE les travaux de remplacement des volets de ventilation (résolutions # 2019-158 et 2019-159) effectués par les entreprises Siemens et PG Ventilation sont maintenant complétés;

ATTENDU QUE les spécialistes de ces entreprises ont avisé le contremaître du service de l'entretien que les conduits de ventilation nécessitaient un entretien majeur;

ATTENDU la demande de prix faite auprès de trois entreprises spécialisées dans le nettoyage de conduits de ventilation;

ATTENDU QUE 9380-0811 Québec Inc - RNaturel a déposé la soumission jugée conforme la plus avantageuse;

ATTENDU la recommandation du contremaître de l'entretien à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Brigitte Duchesneau
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil accorde à 9380-0811 Québec Inc - RNaturel un mandat au montant de 37 000$ + taxes pour le nettoyage et l'assainissement des conduits de ventilation du Centre d'opération.

Adoptée.-

---

9. Prévisions budgétaires pour l'exercice financier de la Société de transport de Lévis débutant le 1er janvier 2021

RÉSOLUTION 2020-130-

ATTENDU QUE conformément à l'article 116 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1) : « *une société dépose pour adoption avant le 1er novembre de chaque année, à la ville, son budget pour l'exercice financier suivant et l'informe des tarifs qui seront en vigueur au cours de la période couverte par son prochain budget* » ;

ATTENDU les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de la STLévis débutant le 1er janvier 2021 préparées et présentées par la Directrice des finances;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par monsieur Steve Dorval

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le dépôt des prévisions budgétaires, pour l'exercice financier de la Société de transport de Lévis débutant le 1er janvier 2021, au Conseil de la Ville de Lévis pour adoption;

QUE conformément à l'article 116 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1) : « *s'il n'est pas adopté au 1er janvier, avec ou sans modifications, le 1/12 de chacun des crédits prévus au budget dressé par la Société sera réputé adopté. Il en sera de même au début de chaque mois subséquent si, à ce moment, le budget n'est pas encore adopté* ».

Adoptée.-

---

10. Adoption du Programme des immobilisations 2021-2030

RÉSOLUTION 2020-131-

ATTENDU l'article 132 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1), la Société de transport de Lévis doit produire chaque année un programme de ses immobilisations pour les 10 prochaines années, en conformité avec son plan stratégique;

ATTENDU QUE conformément à l'article 134 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1), « *la société transmet, pour approbation, le programme à la ville au plus tard le 31 octobre précédant le début du premier exercice financier qu'il vise* » et « *qu'elle en transmet également copie au ministre au plus tard à la même date* »;

ATTENDU le Programme des immobilisations 2021-2030 au montant de 325 102 000 $ préparé et présenté par la Directrice des finances;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le Programme des immobilisations 2021-2030 au montant de 325 102 000 $;

QUE, conformément à l'article 134 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1), le Programme des immobilisations 2021-2030 soit transmis, pour approbation, à la Ville de Lévis, et transmis également au ministre des Transports du Québec.

Adoptée.-

---

11. COMPTES PAYABLES -

RÉSOLUTION 2020-132-

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par madame Brigitte Demers

et résolu unanimement

De prendre acte de la liste des déboursés du mois de septembre 2020 préparée par la Direction des finances et ci-annexée pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

Salaires des périodes #36 à #40 :	998 263,87 $
Chèques nos 31474 à 32601 :	473 935,15 $
Paiements directs :	475 971,16 $

Adoptée.-

---

12. CERTIFICAT DES RESPONSABILITÉS STATUTAIRES

Je soussignée, Francine Marcoux, directrice des finances et trésorière de la Société de transport de Lévis, ci-après nommée « la Société » :

Par les présentes, à ce jour, en ma qualité et à titre de directrice des finances et trésorière, je certifie ce qui suit :

I. J'ai personnellement pris connaissance des faits attestés par le présent certificat.
II. La Société a respecté toutes les dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun et la Société a déposé, à l'intérieur des délais prescrits auprès des autorités gouvernementales et tous les autres organismes concernés, tous les rapports et déclarations requis.
III. La Société n'accuse aucun retard dans le paiement de tout salaire, bénéfice, paye de vacances ou toute autre forme de compensation (y compris toute indemnité pour perte ou cessation d'emploi) (ci-après collectivement appelés «Compensation») auxquels tout employé de la Société a droit, et en date de la présente, il n'existe aucune raison de croire que la Société ne sera pas en mesure de payer les compensations auxquelles ses employés auront droit.
IV. Il n'existe aucune réclamation pour quelque compensation que ce soit, faite par un employé actuellement ou anciennement à l'emploi de la Société.
V. La Société n'accuse aucun retard tant à l'égard des retenues à la source qu'à l'égard des remises aux autorités gouvernementales concernées pour toute somme devant être retenue et remise par elle en vertu des lois suivantes :

a) La Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada), incluant, mais sans limiter la généralité de celui qui précède, les articles 153 (1) et 215 de ladite Loi.
b) La Loi sur les impôts (Québec).
c) La Loi sur l'assurance - emploi (Canada).
d) La Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec.
e) La Loi sur la taxe d'accise (Canada), incluant les retenues et remises de la taxe sur les produits et services.
f) La Loi sur la taxe de vente du Québec.
g) La Loi sur les régimes complémentaires de retraite.
h) La Loi sur le régime de rentes du Québec, ou toute autre loi, règlement, ordonnance, jugement, décret ou directive officielle émise par toute autorité gouvernementale ayant ou non force de loi, en vertu desquels tout défaut de retenir ou remettre telle somme donnerait ouverture à une réclamation contre les administrateurs de la Société.
i)

DATÉ ET SIGNÉ CE 23ième jour d'octobre 2020

Par

Francine Marcoux, CPA, CA
Directrice des finances et trésorière

13. Points divers
Aucun

---

14. Période de questions
Aucune

---

15. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2020-133-

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

_____	_____
Le président,	**Le secrétaire,**
Mario Fortier	**Jean-François Carrier**